

או דילמא במקום חזקה לא אמרינן מה לי לשקר

ou peut-être que lorsqu'il y a une présomption, on ne dit pas "pourquoi mentirai-je"

ת"ש בחזקת שנתן עד שיביא ראיה שלא נתן היכי דמי אילימא שתבעו לאחר זמן ואמר לו פרעתוך בזמני פשיטא
אלא לאו דאמר ליה פרעתוך בתוך זמני

בחזקת שנתן עד שיביא ראיה שלא נתן

Viens écoutes: on a enseigné dans la Michna ^(5a): "il est présumé avoir payé, jusqu'à ce qu'il
(celui qui a pris l'initiative de reconstruire le mur) apporte la preuve qu'il (celui qui était réticent au départ)
n'a pas donné

היכי דמי ?

A quoi cela ressemble-t-il? (dans quel cas de figure parle-t-on?)

אילימא דאמר ליה פרעתוך בזמני פשיטא בחזקת שנתן

si l'on dit (que l'on parle du cas où celui qui n'a pas pris l'initiative de construire):qu'il lui dit : "je t'ai
remboursé à l'expiration du délai", c'est évident (qu'on le croit, car) il est présumé avoir donné

אלא לאו דאמר ליה פרעתוך בתוך זמני

mais non (cette hypothèse n'est pas bonne, on va dire qu'il s'agit du cas où) il a lui a dit: "je t'ai
remboursé avant l'expiration du délai (littéralement "dans mon temps")

אלמא אפילו במקום חזקה אמרי' מה לי לשקר

Donc même lorsqu'il y a une présomption, on peut dire "pourquoi mentirai-je" (Migo)

Cette conclusion va être rejetée par la Guemara:

שאני הכא דכל שפא ושפא זימניה הוא

Ici (dans l'exemple cité) c'est différent, car (la construction de) chaque rangée et rangée représente
un délai (sachant qu'il sera forcé de payer sa part jusqu'à 4 coudées, chaque avancée du mur représente un
délai)*

* On ne peut donc pas tirer de conclusion à partir de cette Michna.

ת"ש מד' אמות ולמעלה אין מחייבין אותו סמך לו כותל אחר כו' עד שיביא ראיה שנתן

בחזקת שלא נתן עד שיביא ראיה שנתן

Viens écoutes: * "au-dessus de 4 coudées, on ne le force pas, s'il a adjoint un autre mur etc. (il
(celui qui n'a pas construit le 1^{er} mur) est présumé ne pas avoir payé) jusqu'à ce qu'il amène une preuve
qu'il a payé"

* (à propos de ce qui est écrit dans la Michna: s'agissant d'un copropriétaire qui a construit un mur ayant une
hauteur supérieure à 4 coudées, dans le cas où l'autre construirait un mur en parallèle et de la même hauteur
que le premier)

היכי דמי? אילימא שתבעו לאחר זמנו ואמר לו פרעתוך בזמני אמאי לא?

De quel cas parles-t-on? Si l'on dit: (*qu'il s'agit du cas où*) où il lui a réclamé (*sa participation pour la partie du mur au-delà de 4 coudées*) après le délai (*après que le second ait fini son mur*) et qu'il lui dit : "je t'ai remboursé à la fin du délai" (*lorsque j'ai fini mon mur*) pourquoi (*ne le croirait-on*) pas?*

* *Il est de l'habitude des gens de payer à la fin du délai*

אלא לאו דאמר ליה פרעתוך בתוך זמני

Mais non ! il s'agit d'un cas où il a dit "je t'ai payé avant l'expiration du délai"

אלמא במקום חזקה לא אמרינן מה לי לשקר

donc, lorsqu'il y a une présomption, on ne dit pas "pourquoi mentirai-je" (*Migo*)

שאני הכא דאמר מי יימר דמחייבי לי רבנן

ici c'est différent, car il se dit; "qui me dit que les Sages (*le tribunal*) vont me forcer de payer?"*

* *Donc il est impossible de conclure que l'on ne peut pas argumenter avec un Migo contre une présomption.*

א"ל רב אחא בריה דרבא לרב אשי

Rav Ah'a fils de Rava a dit à Rav Achi:

ת"ש מנה לי בידך אמר לו הין למחר אמר לו תנהו לי אם אמר נתתיו לך פטור אין לך בידי חייב

Viens écoutes: "j'ai un Mané (*100 zouz*) dans ta main, (*tu me dois un Mané*), il lui répond "oui" (*devant témoins*), le lendemain il lui dit: "donnes-le moi", s'il lui dit: "je te l'ai donné" il est quitte, (*s'il lui dit*) "tu n'a rien chez moi" (*littéralement "tu n'a rien dans ma main" c'est à dire: je ne te dois rien*) il est passible (*il doit lui rembourser*).

מאי לאו

— נתתיו לך דא"ל פרעתוך בזמני

— אין לך בידי דא"ל פרעתוך בתוך זמני וקתני חייב אלמא במקום חזקה לא אמרינן מה לי לשקר

N'est-ce pas que (lorsque l'emprunteur répond):

- "je te l'ai donné" (signifie) qu'il lui dit "je t'ai remboursé au délai"

- "tu n'as rien dans ma main" (signifie) "je t'ai remboursé avant le délai" (*et c'est pour cela que tu n'as plus rien dans ma main*) et la Michna a enseigné qu'il est passible (il doit payer); donc lorsqu'il y a une présomption on ne dit pas "pourquoi mentirai-je" ?*

* *Donc un Migo ne peut être dit lorsqu'il y a une présomption.*

Rejet de la conclusion:

לא מאי אין לך בידי לא היו דברים מעולם דאמר מר כל האומר לא לויתי כאומר לא פרעתי דמי:

NON; que signifie "tu n'as rien dans ma main"? (cela signifie): "il n'y a jamais rien eu de tel", car un Maître a dit: tout celui qui dit "je n'ai pas emprunté" (alors qu'il y a des témoins du contraire), est similaire à celui qui dit "je n'ai pas remboursé":

סמך לו כותל אחר מגלגלין עליו את הכל כו':

S'il adjoint un mur, on lui fait payer le tout etc. :

א"ר הונא סמך לפלגא סמך לכולה

Rav Hounna dit: s'il a adjoint (*un mur qui fait*) la moitié (*de celui du premier*) il a adjoint pour la totalité (*il donnera sa contribution pour la totalité du mur du premier*).

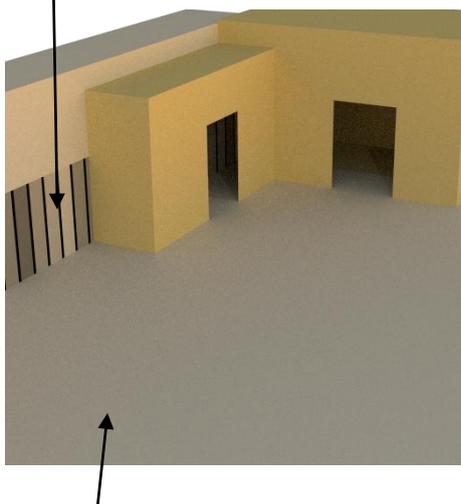
ורב נחמן אמר למאי דסמך סמך למאי דלא סמך לא סמך

Et Rav Nah'man dit: pour ce qu'il a adjoint il a adjoint (*il ne payera que la partie qui correspond à la taille du mur qu'il a adjoint*) , pour ce qu'il n'a pas adjoint il n'a pas adjoint (*il ne payera pas le supplément*)

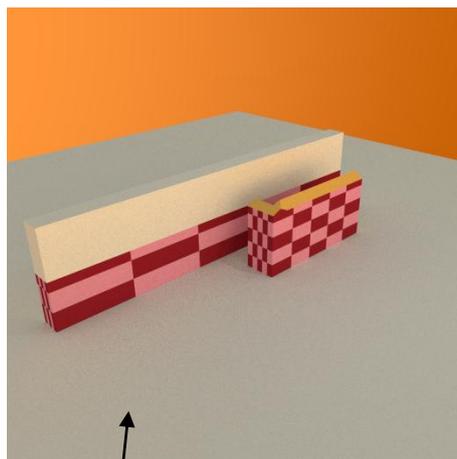
ומודה רב הונא בקרנא ולופתא

Et Rav Hounna reconnaît (qu'il ne payera que la partie correspondante à ce qu'il a rajouté) dans le (cas d'un) coin et d'un supplément.

4 coudées



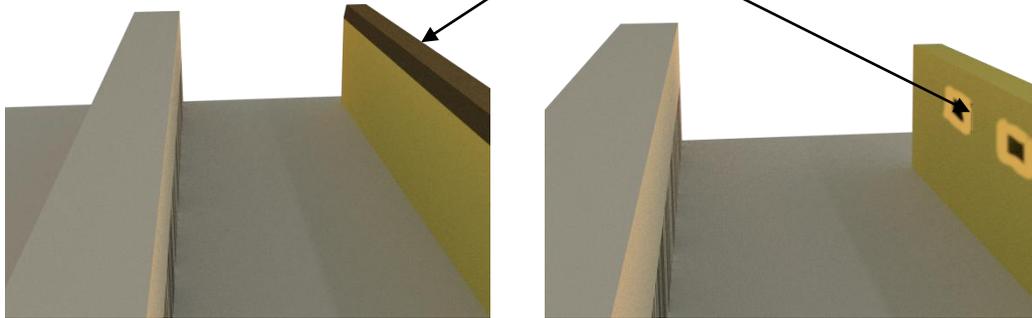
d'après Rachi



d'après Tosfot

ומודה ר"נ באפריזא ובקבעתא דכשורי

Et Rav Nah'man reconnaît (qu'il payera pour la totalité) pour une poutre de soutien et pour des emplacements de poutres.



אמר רב הונא בי כוי לא הוי חזקה ואע"ג דעבד ליה הימלטי דא"ל אמינא לכי פייסת לי לא ליתרע אשיתאי

Rav Hounna dit: des emplacements pour les poutres, ne représentent pas un acquis (*si le premier a fait dans son mur des emplacements pour les poutres du côté de l'autre, cela ne signifie pas que l'autre a déjà payé*) et même s'il lui a placé des tasseaux, car il lui dit: "je me suis dit, que lorsque tu me dédommageras (*tu payera ta contribution, et tu que voudras utiliser les emplacements pour y insérer des poutres, je n'aurais pas à faire des trous dans mon mur, puisqu'ils sont déjà faits*), je n'aurais pas à affaiblir (*faire des trous dans un mur existant affaiblit le mur*) mon mur.

אמר ר"נ אחזיק להורדי לא אחזיק לכשורי לכשורי אחזיק להורדי

Rav Nah'man dit: s'il a acquis le droit (pour placer sur le mur de son voisin) pour des petites poutres, il ne l'a pas acquis pour des grandes, (s'il a acquis) pour des grandes il l'a acquis pour des petites.

רב יוסף אמר אחזיק להורדי אחזיק לכשורי

Rav Yossef dit: s'il a acquis le droit pour des petites, il l'a acquis pour des grandes.

א"ד (איכא דאמרי) אמר רב נחמן אחזיק להורדי אחזיק לכשורי לכשורי אחזיק להורדי

Certains disent: Rav Nah'man dit: s'il a acquis le droit pour des petites poutres, il l'a acquis pour des grandes, s'il l'a acquis pour des grandes, il l'a acquis pour les petites.

אמר רב נחמן אחזיק לנטפי לשפכי אחזיק לשפכי לא אחזיק לנטפי

Rav Nah'man dit: s'il a acquis le droit pour que les eaux (*de son toit*) se déversent de toute la longueur (vers la cour du voisin) il l'a acquis pour une gouttière (*qui déverserait ses eaux dans la cour de son voisin*)

ורב יוסף אמר אפילו אחזיק לשפכי אחזיק לנטפי

Et Rav Yossef dit: même s'il n'a acquis le droit que pour une gouttière, il l'a acquis pour les eaux qui se déversent du long du toit.

א"ד אמר רב נחמן אחזיק לשפכי אחזיק לנטפי לנטפי אחזיק לשפכי

Certains disent: Rav Nah'man dit: s'il a acquis le droit pour une gouttière il l'a acquis pour des eaux qui se déverseraient du long du toit, s'il a acquis pour des eaux qui se déversent du long du toit il l'a acquis pour une gouttière

אבל לצריפא דאורבני לא

mais pour un toit fait en branches de saules, non (il n'en a pas acquis le droit)

רב יוסף אמר אפי' צריפא דאורבני

Rav Yossef dit: (qu'il a acquis aussi le droit) même pour un toit fait de branches de saules

עבד רב יוסף עובדא בצריפא דאורבני

Rav Yossef a émis un jugement en faveur d'une personne qui ayant acquis un droit moindre, a voulu couvrir son toit de branches de saules

אמר רב נחמן אמר רבה בר אבוה המשכיר בית לחבירו בבירה

Rav Nah'man dit au nom de Rabba fils de Abouha: celui qui loue à son ami un maison dans une grande résidence